

Mort de Bernard Tapie. Cinq questions qui se posent autour de sa succession

La mort de l'homme d'affaires annonce une succession complexe alors que son héritage risque d'être plombé par les dettes, notamment celle de plus de 400 millions d'euros que cet ex-millionnaire devait à l'État. Mais la femme et les enfants de Bernard Tapie peuvent toujours renoncer à leur part. Explications.



Bernard Tapie, en 2019, lors d'une suspension d'audience au Tribunal de Paris. | ARCHIVES BERTRAND GUAY, AFP

Ouest-France
Maïté CHARLES.

Publié le 04/10/2021 à 17h24

Abonnez-vous

- ÉCOUTER
- LIRE PLUS TARD
- NEWSLETTER POLITIQUE
- PARTAGEZ



1. Qui sont les héritiers ?

« **J'aime tellement mes gosses que je serais incapable de les déshériter, si cela était possible en France** », avait répondu Bernard Tapie en 2018 à l'hebdomadaire [Le Point](#) lorsqu'on lui avait demandé de réagir au litige entourant la [succession de Johnny Hallyday](#).

Même si le droit français ne permet pas de déposséder ses descendants – contrairement au droit américain – Bernard Tapie avait été clair sur ses intentions après son décès. « **À ma mort, il n'y aura pas de loup** », avait-il promis. Ce sont donc ses quatre enfants, Nathalie, Stéphane, Sophie et Laurent, mais aussi sa femme, Dominique, ses héritiers naturels.

On ignore, pour le moment, si un testament a été rédigé. « **Les gens qui ont beaucoup de patrimoine font plutôt un testament, réalisé soit devant un notaire, soit matérialisé par une lettre manuscrite pour répartir leurs biens** », explique Marie-Christine Cazals, avocate au barreau de Paris et spécialiste en droit des successions, contactée par *Ouest-France*. « **Mais dans tous les cas, testament ou pas, il y a une part de l'héritage réservé aux enfants et une autre réservée au conjoint survivant. Concernant la part réservée à chacun, cela dépend du régime matrimonial** » choisi. »

Lire aussi : [Affaire de l'arbitrage. Après la mort de Bernard Tapie, la cour d'appel reporte sa décision](#)

2. Quel est l'état de son patrimoine actuel ?

En 2016, Bernard Tapie avait été classé par le magazine [Challenges](#) le 400^e homme le plus riche de France avec 150 millions d'euros de patrimoine. Il était sorti du classement des 500 plus grandes fortunes de France en 2017, après sa condamnation à rembourser plus de 400 millions d'euros à l'État. Résultat : l'homme d'affaires, un brin flambeur, s'était séparé de son yacht de 76 m, *Reborn*, et de son jet privé, [selon le quotidien Libération](#).

Plus récemment, c'est son hôtel particulier du très chic 7^e arrondissement de Paris qui a été vendu cet été à un certain... François Pinault – sixième fortune française – pour la modique somme de 80 millions d'euros, immédiatement reversée aux liquidateurs judiciaires des différentes sociétés de Tapie, [révèle Libération](#). Pourtant, le « **boss** » y vivait toujours. C'est dans cette demeure qu'il s'est éteint le 3 octobre, à 78 ans.

Parmi les autres biens de son patrimoine, une villa à Saint-Tropez, la Mandala, évaluée entre 50 et 70 millions d'euros et une maison à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne) qui en vaudrait 10 millions, [toujours selon Libération](#). Depuis 2013, il était également propriétaire du titre marseillais *La Provence*. D'après les informations de *Libération*, le patrimoine de Bernard Tapie est estimé à 300 millions d'euros.

Lire aussi : [L'ancien ministre et homme d'affaires Bernard Tapie est mort](#)

3. Qui va payer les dettes ?

Bernard Tapie est mort endetté. Dans l'affaire de l'arbitrage controversé du Crédit lyonnais, il était soupçonné, avec des complices, d'avoir manipulé, au détriment de l'État, un arbitrage de 2008 visant à solder son conflit avec le Crédit Lyonnais autour de la vente d'Adidas dans les années 1990.

Cette sentence arbitrale, qui lui avait adjugé 403 millions d'euros, a depuis été annulée au civil pour fraude et il a été définitivement condamné à rembourser les sommes perçues.

Or, en mai 2021, l'avocat du consortium de réalisation (CRD, organisme chargé de régler les dettes du Crédit Lyonnais), Me Jean-Pierre Martel, se désolait [dans les colonnes d'Ouest-France](#) : « **Cinq ans et demi après la décision de la cour d'appel de 2015, M. Tapie n'a toujours rien remboursé** ». Lors de cet entretien, le CDR révélait que la dette totale de l'homme d'affaires s'élevait à 586 millions d'euros, compte tenu des intérêts légaux (90 000 € par jour).

Selon Maître Marie-Christine Cazals, « **les héritiers de Bernard Tapie sont tenus par ses éventuelles condamnations** ». En clair, s'ils acceptent la succession, c'est à eux de payer les dettes de leur père et mari. « **Ils héritent de tous les biens actifs mais aussi des dettes**. » Les héritiers doivent également être en mesure de payer les droits de succession, « **qui peuvent être élevés en cas de grande fortune** ».

4. Les héritiers peuvent-ils refuser la succession ?

Seulement, les quatre enfants et la femme de Bernard Tapie peuvent choisir la succession dite « sous bénéfice d'inventaire ». Autrement dit, ils peuvent refuser la succession si celle-ci est déficitaire ou s'il y a trop de dettes. « **Ils peuvent tout à fait attendre de connaître l'étendue des dettes avant d'accepter la succession**. » Quid des créanciers dans ce cas ? « **La dette tombera** », affirme Maître Cazals.

Dans ce cas, la décision des héritiers est prise au terme d'une évaluation de l'héritage. « **Dans une succession, il faut retrouver l'actif, c'est-à-dire tous les biens éparpillés, et faire état de toutes les dettes, relevant du passif** », relève l'avocate spécialisée en droit du patrimoine et des successions. « **La différence qui reste aux héritiers, c'est la différence actif-passif** ». Pour l'heure, il n'y a aucun moyen de connaître l'état de la succession, selon l'avocate.

Lire aussi : [PORTRAIT. Bernard Tapie, la forte tête de l'OM](#)

5. Combien de temps cela peut-il prendre ?

Au vu des procédures toujours en cours, la succession risque d'être longue. « **Cela peut prendre des mois avant que les héritiers n'aient en main leur héritage, car il faut du temps pour évaluer les biens et les dettes** », confirme Maître Cazals. Un notaire va être chargé de la liquidation de la succession.

S'il y a des litiges, des avocats spécialisés en droit des successions interviendront pour conseiller les parties. « **Mais comme dans l'affaire Johnny Hallyday, il peut se passer de nombreux rebondissements dans ce dossier** », conclut Marie-Christine Cazals.

#Bernard Tapie

#Société

#Actualité en continu

#Droits

En continu

- Une **Bernard Tapie**
- 04/10 Quand Bernard Tapie tournait une publicité à Dinan et Saint-Malo
- 04/10 Sarthe. En 1993, l'étape express de Bernard Tapie au Mans
- 04/10 Mort de Bernard Tapie. Cinq questions qui se posent autour de sa succession
- 04/10 Après le décès de Bernard Tapie, Netflix confirme le tournage de la série « Wonderman » en 2022
- 04/10 VIDÉO. Bernard Tapie et Alain Delon évoquent la mort lors d'une interview
- 04/10 Affaire de l'arbitrage. Après la mort de Bernard Tapie, la cour d'appel reporte sa décision
- 04/10 Mort de Bernard Tapie. L'hommage poignant de l'ancien footballeur Eric Di Meo, en larmes sur RMC

Ailleurs sur le Web Contenus Sponsorisés

Offres d'emploi

Avec [ouestfrance-emploi.com](#)

- Chef gérant(e) H/F**
CDI - RESTORIA
Loire-Atlantique [Voir l'offre](#)
- Spa Praticien(ne) (H/F)**
CDI - LA FERME SAINT-SIMEON|BOELEN JM LA FERME SAINT SIMEON
Honfleur [Voir l'offre](#)
- Poseur Clôtures (H/F)**
CDD - Samsic Emploi
Carpiquet [Voir l'offre](#)

Rechercher

Les plus partagés



#Bernard Tapie #Société #Actualité en continu #Droits